

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 22 octobre 2020 à 14H00 Séance n°13

1



Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 28 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER M. Pierre KORNPROBST Mme Barbara MEAZZI Mme Elisabeth PECOU Collège des Autres Enseignants

Mme Sarah LABAT-JACQMIN Mme Céline MASONI-LACROIX

M. Marc DALLOZ
M. Marcel CARBILLET
M. Michel GAUTERO
Mme Christine MALOT

Collège des BIATSS

M. Florent DAUPHIN M. Erwan PHILIPPE Collège des Etudiants

Représentants des Organismes de Recherche

M. Jean-Philippe NABOT, INRAE Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

M. Denis MOURARD, OCA M. Alain AVENA, Villa ARSON Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. Loïc MONDOLONI, CAL

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

M. Luc PRONZATO à Mme Sarah LABAT-JACQMIN Mme Maureen CLERC, INRIA à M. Pierre KORNPROBST

M. Pascal CREMOUX à M. Marc DALLOZ

M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Marc DALLOZ

M. Dominique NOBILE, INSERM à Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Jeanick BRISSWALTER

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 12 membres suivants :

Mme Maryline CRIVELLO, AMU
M. Jérôme VIAUD, Communautés Territoriales
M. Amaury BAUDOUX
Mme Anne VIGOUROUX
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND





M. Philippe PAQUIS

Mme Manon QUEMENEUR

M. Arnaud CHOPLIN, IFMK

M. Didier ABADIE, ERACM

M. François PARIS, CIRM

M. Milan LEBRE

M. Charles GUEPRATTE, CHUN

Invités présents

M. Marc SAVASTA, DRRT PACA

M. Régis BRANDINELLI, DGS

M. Stéphane AZOULAY, VP Formation

M. Christophe ROUSSEAU, Directeur Communication & Marque

Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY

Mme Geneviève GAUDET, Rectorat de Nice

Mme Anne KHOURY

M. Jean-Philippe ESPALLARGAS, VP Etudiant

Mme Florence PISANO, DGSA

M. Benjamin SEROR, Directeur DJSR

Mme Anne NAVARRO Directrice des Affaires Financières

Mme Marie-Sophie BERGER, Chargée des Affaires Juridiques & Institutionnelles

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'UCA. Elle débute à 14h00.

<u>I – PREAMBULE</u>

Ajout d'un point à l'ordre du jour

- Bilan de l'Institut Confucius.

Le plan de rénovation énergétique des bâtiments

La participation de l'établissement à l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat dans le cadre de France Relance représente une demande de financement de 52M€ au total.

L'établissement présente des projets solides dont beaucoup ont aidé à dresser un inventaire de la situation

Selon une dépêche de l'AEF, les résultats seront annoncés fin novembre. Une annonce sera possible au conseil du mois de décembre. Ces rénovations à venir engendreront un surcroit d'activité au sein de l'établissement.

M. Philippe demande si le projet de regroupement de l'INSPE sera concerné par ce plan. Ce projet est indépendant de cette opération et ne s'inscrit pas dans une logique de rénovation thermique. L'essentiel du plan de transition énergétique sera de remplacer les systèmes de chaudières au fuel et au gaz par du photovoltaïque et du géothermique.

Bien que ces projets de rénovation énergétique représentent des sommes colossales, des économies de consommation de fluides conséquentes sont attendues et pourront dégager des fonds pour financer d'autres projets dont celui du regroupement de l'INSPE. Ce plan de relance spécifique de rénovation énergétique (dont les dépenses doivent être engagées d'ici fin 2023)



ne se substitue pas au CPER immobilier dont les fonds financent l'opération du campus de santé et du campus Carlone.

Les élections UCA

L'établissement est concerné par un processus électoral dématérialisé qui se déroule sur deux journées. Ce vote dématérialisé permet de suivre en direct l'évolution du taux de participation.

Pour répondre à la question posée lors d'un CA précédent par Mme Labat Jacqmin sur le DU FLE et l'absence d'enseignant d'UCA, Mme Ruggia répond qu'il n'y a pas d'enseignant UCA, elle est la seule titulaire à assurer les cours en M1 M2 ainsi que toutes les tâches administratives, avec la perspective d'obtenir un poste lors de la prochaine campagne.

Le Procès-verbal du conseil du 20 juillet relatait les propos tenus par M. Philippe mettant en cause M. Emmanuel Tric. Ces propos ont suscité un droit de réponse de la part de M. Tric; M. Dalloz en fait lecture:

« Suite à la lecture du CR du CA du 20 juillet 2020 dans lequel sont indiquées de graves accusations portées à mon encontre par M. Erwan Philippe, je souhaite exercer un droit de réponse qui soit reporté dans le CR de ce CA. Ce dernier a prétendu que j'aurai étouffé des affaires, et plus précisément celles en lien avec des accusations de harcèlements moral et/ou sexiste au sein de la direction des systèmes d'information de l'université. C'est totalement faux et inadmissible.

Je tiens en effet à rappeler que c'est au cours de mon mandat que la première cellule contre les violences sexistes et sexuelles à l'échelle de l'université a été instaurée et a pu être un rempart, qu'elle continue d'être, contre ces agissements que je condamne fortement. Au cours de mon mandat, 11 alertes ont été enregistrées et, pour 7 d'entre elles, j'ai demandé une enquête administrative interne afin de permettre aux différentes parties de s'exprimer pour que je puisse engager ou non une poursuite de la procédure auprès des instances compétentes, qu'elles soient disciplinaires ou judiciaires.

Demander que soient menées rapidement mais sereinement des enquêtes administratives impartiales pour établir la réalité des faits, c'est tout sauf étouffer une affaire. C'est au contraire se soucier d'assumer mon devoir de protéger les personnels de l'université tout en respectant les droits les plus fondamentaux de toute personne, dans comme en dehors de l'Université : la présomption d'innocence, le principe du contradictoire et le respect des droits de la défense ! Qu'aurait-il été dit, et avec raison cette fois, si en ma qualité de Président d'Université j'avais agi sans ce souci d'équilibre et mis fin immédiatement aux fonctions des uns ou des autres sur la base de simples déclarations ?

Ces accusations relèvent clairement de la dénonciation calomnieuse et de la diffamation. Je demande donc à M. Philippe soit de communiquer les preuves de ses allégations, soit de retirer ses propos et de m'adresser une lettre d'excuses. A défaut, je me réserve la possibilité de demander la protection fonctionnelle et d'agir en justice pour faire respecter mes droits. »



1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

La remarque de M. Pronzato sur son intervention à la page 8 a été retenue. La phrase "Évoquer le désengagement de l'Etat parait étrange alors que se met en place la loi LPPR qui est loin d'être à la hauteur des enjeux." sera remplacée par "Évoquer le désengagement de l'Etat parait étrange au moment où se met en place la loi LPPR, sauf à reconnaître qu'elle est loin d'être à la hauteur des enjeux."

Le procès-verbal du septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des voix.

II- QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

BILAN DE L'INSTITUT CONFUCIUS

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

Au printemps dernier la participation de l'université à cet institut a été renouvelée. A cette occasion le président s'était engagé à présenter un bilan des activités de cet institut ce qui aurait permis à l'établissement de prendre position sur sa participation. Courant novembre l'assemblée de l'institut doit se tenir. Le renouvellement de la convention avec les partenaires chinois est à l'étude et la Métropole Nice Côte d'Azur souhaite connaître la position de l'université sur la poursuite de sa collaboration avec cet institut.

L'Institut Confucius a pour vocation la diffusion de la culture et de la langue chinoise sur la Côte d'Azur, mais aussi de permettre d'accentuer les coopérations avec les partenaires chinois. Il serait intéressant de connaître la position des conseillers sur l'intérêt de cette coopération, son impact sur l'établissement.

Les enseignants qui dispensent les cours de chinois ne sont pas des personnels UCA. Un personnel enseignant est déchargé à 50% jusqu'en décembre 2020.

Mme Labat Jacqmin déclare qu'il est notoire que les intentions de ces instituts implantés dans différents pays ne se résument pas à la simple diffusion de la culture et de la langue chinoise. M. Brisswalter rappelle qu'il est important de définir la position de l'établissement sur le maintien de cette collaboration. L'université et la métropole s'orientent vers un désengagement de leur participation à cet institut sauf à voir un intérêt mais cette position sera transmise lors de l'assemblée de l'institut du mois de novembre.



2) PLAN STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Ce plan stratégique a été évoqué lors du précédent conseil d'administration et devait être soumis au vote des membres, or le document n'a pas pu être mis à la disposition des conseillers dans les temps impartis.

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

L'établissement doit se doter d'un cadre général, d'un plan stratégique (phase 1). Ce plan été évoqué en comité technique, l'objectif étant d'afficher clairement notre cadre de travail, les missions et sa déclinaison dans chacun des grands domaines (formation, recherche, finance, gestion RH) et dans chacune des composantes (phase 2). Cela permettra de fixer clairement sur 4 années les grandes lignes directrices de l'établissement et les orientations que la communauté devra prendre.

L'élaboration d'un plan stratégique a débuté par deux benchmark (les plans stratégiques des universités de Bologne et de Laval - les universités étrangères sont familières de cet exercice contrairement aux françaises).

L'objectif est de définir un chemin et des orientations partagées avec les composantes, établissements composantes, EPST, collectivités et partenaires et d'éviter ainsi des divergences d'appréciation.

Recentrer nos actions et nos ressources autour d'axes à valeur ajoutée pour la Société et en lien avec les compétences d'UCA. Très souvent l'objectif fixé par la gouvernance peut être différent de celui fixé par les services, un cadrage précis évitera des incompréhensions au sein même de l'établissement.

L'enjeu est de faire en sorte que ce plan soit décliné au niveau de chaque service, pour chaque domaine et dans chaque composante.

Après **l'étape de préparation** en gouvernance vient celle de la présentation en COPIL de site et ensuite une analyse stratégique avec chaque composante UCA.

La déclinaison en actions sera l'étape suivante à l'instar du plan stratégique de l'université de Laval disponible en ligne. Ensuite ce plan sera présenté à la communauté (conseils) et enfin un alignement des objectifs de tous les agents sur les axes stratégiques.

L'établissement doit identifier ses forces et ses faiblesses pour fixer les grands axes de travail.

Ses missions

Devenir une université d'excellence qui souhaite être le moteur du développement de son écosystème, le territoire azuréen, mais aussi à l'échelon national et international.

La pluridisciplinarité de notre université est une force qui lui permet de faire face aux enjeux complexes.

L'université souhaite favoriser la participation et l'engagement de ses étudiants. Elle veut répondre aux défis environnementaux et numériques par la mise en place de formations innovantes et professionnalisantes et dynamiser ses liens avec l'innovation, l'entreprenariat et la société.

L'université se veut humaniste, responsable, investie dans le rayonnement scientifique, culturel et artistique. Son défi majeur : former la relève qui embrassera les grands défis de la Société.



Ses valeurs

Université Côte d'Azur poursuit sa mission d'enseignement et de recherche en mettant en pratique les valeurs suivantes :

- -Ambitieuse
- -Exigeante
- -Créative
- -Responsable
- -Engagée
- -Accueillante
- -Solidaire

Ouverte sur l'Europe et le monde, elle coordonne les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Côte d'Azur, pour offrir un environnement de recherche et d'innovation de très haut niveau.

Inscrite dans une trajectoire de profonde transformation et d'excellence, Université Côte d'Azur forme tout au long de la vie des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyens et citoyennes éclairés, des scientifiques et des leaders entreprenants qui exercent une influence marquée sur l'évolution des sociétés.

Responsable et engagée sur le progrès humaniste et le développement durable de son territoire, elle est une référence pour ses partenaires autant qu'une source d'inspiration, elle favorise des synergies entre les acteurs, au cœur de la dynamique et du rayonnement international de la Côte d'Azur.

Ses forces

Du site UCA

- -Projets IDEX / 3IA / PIAs (dont intelligence artificielle)
- -Qualité, pluridisciplinarité et complémentarité des équipes du site
- -Lien fort et positif avec les partenaires académiques (CNRS, OCA, INRIA, INSERM, IRD, INRAé, ...)
- -Territoire international connu et reconnu avec une forte dynamique locale
- -Maillage des campus au sein du territoire 06
- -Interaction avec l'écosystème (entreprises et collectivités)
- -Lien fort et dynamique avec le CHU et les établissements de santé impliqués dans la recherche
- -Originalité et solidité du collège des Ecoles d'Art impliquées dans le projet

D'Université Côte d'Azur

- -Agilité d'une jeune Université
- -Position positive d'outsider : esprit réel d'innovation et de transformation
- -Dynamique de l'établissement et des équipes depuis plusieurs mandats
- -Progression dans les Classements
- -Positionnement de l'Université au cœur de la Méditerranée et au centre de l'Europe (ULYSSEUS)
- -Dynamique interculturelle forte via un nombre important d'étudiants internationaux
- -Présence d'établissements composantes à fort rayonnement
- -Potentiel de développement du e-learning



Ses Faiblesses

Du site UCA

- -Coordination encore peu formalisée entre les différents acteurs du site
- -Sentiment d'appartenance à UCA et au site à créer
- -Réseau Alumni de site à développer
- -Vie universitaire de site à développer
- -Implantation multi campus
- -Vétusté de certains locaux du site
- -Influence d'UCA vs les autres universités nationales intensives en recherche dans l'ESR
- -Hétérogénéité des outils de pilotage au sein du site

D'Université Côte d'Azur

- -Implantation multi campus (surcoût des services, vétusté de certains locaux du site, ...)
- -Taille d'UCA vs les autres universités nationales intensives en recherche
- -Stagnation des ressources propres à un niveau trop faible (TA, mécénat, formation continue,...)
- -Expérience étudiants à améliorer (encadrement, sentiment d'appartenance, ...)
- -Budgets à développer dans des directions stratégiques
- -Potentiel de cadres pour prendre en charge des projets complémentaires
- -Manque d'outils d'intégration (dont les SI) pour les différentes entités du site
- -Désalignement entre les objectifs de la gouvernance et l'organisation opérationnel des services

Le positionnement stratégique

UCA se positionne sur

- -L'excellence disciplinaire au service de thématiques transdisciplinaires au cœur des défis sociétaux :
 - -Défis du numérique (3IA)
 - -Défis socio-environnementaux (domaine du bio contrôle, laboratoire internationalement connu sur les problématiques de migration)
 - -Bien être / Bien vieillir (EUR ECOSEA, réseau Ulysseus
 - -Arts, culture et création (EUR CREATES, campus Bastide rouge, écoles d'art, projet de consortium européen sur les nouvelles écritures créatives ...)
- -L'excellence disciplinaire au service de grands projets internationaux
- -Co-construire l'ensemble de nos projets avec nos partenaires académiques, entreprises, collectivités et écosystèmes thématiques au niveau local, national, européen et international. (A titre d'exemple la convention avec INRAE sur la problématique du bio contrôle)
- M. Philippe remarque l'aspect très général de ce plan stratégique.
- M. Brisswalter confirme qu'il est en premier lieu nécessaire de définir un cadre général à l'échelon de l'établissement. C'est lorsqu'il sera décliné par domaines que vont apparaître les priorités dans les 4 années à venir.
- M. Philipe demande si ce plan stratégique explique les différences de moyens financiers et RH qui sont alloués dans les composantes et laboratoires.
- M. Brisswalter répond qu'il permettra en effet d'éclairer les décisions qui seront prises. Toutefois il n'est pas un plan exclusif de l'ensemble des actions de l'université. Il ajoute que le rôle de l'IDEX sera de soutenir le développement de ce plan.



Le plan stratégique de l'établissement est porté à la connaissance des membres, son vote se déroulera à la prochaine séance du 19 novembre 2020.

3) CREATION, ORGANISATION ET COMPOSITION DES INSTANCES REPRESENTATIVES DES PERSONNELS

Présentation de Mme Florence PISANO, Directrice Générale des Services Adjointe Sécurisation

Vu l'avis du comité technique d'Université Côte d'Azur du 13 octobre 2020.

Lorsqu'a été créé le nouvel établissement expérimental Université Côte d'Azur, les mandats de l'ensemble des instances représentatives des personnels ont pris fin avec la disparition d'UNS et le la COMUE UCA.

Le ministère a pris un décret pour proroger le mandat de ces instances pour qu'elles puissent continuer d'exister durant cette période transitoire jusqu'aux nouvelles élections professionnelles. Concrètement le mandat est prolongé jusqu'en décembre 2020 et pour organiser ces élections la première étape sera de recréer ces instances.

Les créations de la Commission Consultative Paritaire pour les personnels contractuels et le Comité Technique sont de la compétence du Conseil d'administration, celles de la Commission Paritaire d'Etablissement et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont de la compétence du président.

Le périmètre des compétences de ces conseils ne change pas.

Le CT comprend 10 titulaires et 10 suppléants, le CHCST 9 titulaires et pour la CCP et la CPE ce sera fonction du nombre de personnel.

Toutes les instances représentatives des personnels pour les trois fonctions publiques ont le même mandat, il s'achève en décembre 2022, ainsi ces nouvelles instances seront élues pour le mandat restant à courir (soit 2ans).

M. Philippe relève qu'à la lecture des documents transmis, il est mentionné que durant la campagne électorale la communication syndicale sera suspendue au profit de celle de la campagne électorale. Cependant il se pourrait que les syndicats aient à communiquer sur d'autre sujets durant cette période.

M. Dalloz répond que cette règle sera bien sûr aménagée selon les circonstances et s'il survenait un évènement particulier sans lien avec la campagne il pourra faire l'objet d'une communication.

M. Brisswalter ajoute que le nombre de messages syndicaux relatifs à la campagne a été augmenté et que la taille du message n'est pas limitée.

Mme Pisano précise que ces instances ne sont pas communes aux autres établissements associés, organismes de recherche et établissements composantes d'UCA.

Mme Pisano annonce que le règlement intérieur est en cours de modification, il précisera les règles de rattachement des enseignants chercheurs et chercheur du second degré aux départements. Le statut d'électeur des enseignants des autres établissements n'est pas encore

décidé pour la formation des départements disciplinaires. Le recensement reste une question délicate.

La création du Comité Technique est approuvée à l'unanimité des voix.

La création de la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP-ANT) est approuvée à l'unanimité des voix.

III- QUESTIONS FINANCIERES

4) ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAU POUR L'ARBRE DE NOËL DE L'UNIVERSITE

<u>Présentation de Mme Anne KHOURY, Directrice Générale des Services Adjointe Moyens et Développement</u>

Chaque année l'université organise un arbre de Noël à destination des personnels. Cet année cet évènement en raison de la situation sanitaire ne pourra pas se tenir. Un budget de 20 000€ sera alloué à l'achat de chèque cadeaux pour les enfants des personnels (d'une valeur de 20€ pour 1 000 enfants âgés de 0 à 12 ans, pour tous les personnels UCA).

L'enveloppe de 20 000€ allouée à l'attribution de chèques cadeau de fin d'année 2020 est approuvée à l'unanimité des voix.

5) DON DE L'ASSOCIATION SOPHIA BIOTECH AU PROFIT DE POLYTECH SOPHIA

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières,

L'association SOPHIA BIOTECH a décidé, en assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2019, sa dissolution et le versement de son solde bancaire à POLYTECH NICE SOPHIA. L'association Sophia Bio Tech crée en 2003 dont l'objectif était de créer des synergies avec les pôles de compétitivité a été dissoute par le Préfet des Alpes Maritimes. Le trésorier de cette association propose de verser le solde d'un montant de 25 100€ à Polytech Sophia. Ce don n'est soumis à aucune condition d'utilisation ou de temporalité.

L'acceptation du don de l'association Sophia Bio Tech au profit de Polytech Sophia est approuvée à l'unanimité des voix.

10



6) TARIFS DE LA BOUTIQUE UNIVERSITE COTE D'AZUR

<u>Présentation de M. Christophe ROUSSEAU, Directeur de la communication & marque</u>

Le service communication gère une boutique dédiée à la diffusion de la marque Université Côte d'Azur mais aussi la mise à disposition de goodies pour les organisateurs de manifestations, colloques ... La vente au grand public représente aussi une partie de l'activité de cette boutique. Le service souhaite diversifier l'offre de manière à valoriser la marque et l'image de l'établissement.

Tous les articles proposés ont été conçus de façon écoresponsable (textile bio, fabrication contrôlée sans exploitation de l'humain, ...).

La direction de la vie universitaire développe par ailleurs pour les équipes sportives une gamme de vêtement en collaboration avec une marque connue. Ces vêtements destinés entre autres aux sportifs de haut niveau doivent répondre à un certain nombre d'exigences.

La mise en place d'une boutique à l'aéroport fait partie des projets en cours. L'intérêt de cette boutique n'est pas de faire des bénéfices mais de diffuser la marque au plus grand nombre et vers l'international.

Le marquage des objets représente un coût qui peut justifier l'écart de prix par rapport aux produits du commerce.

Le co-branding ou co-marquage de certains de nos produits leur confère les qualités requises et recherchées pour les sportifs de haut niveau et permet d'afficher la marque UCA.

Les tarifs de la boutique Université Côte d'Azur sont approuvés à la majorité des voix, 23 voix pour et 5 abstentions.

IV - FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

7) CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE « INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AFRICAINE »

<u>Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation</u>

Un avis favorable du Conseil Académique d'UCA du 1er octobre 2020 a été rendu.

Le DU « Intelligence économique africaine » s'inscrit dans un partenariat stratégique avec l'UFTAM : Université Franco-Tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée, qui développe des diplômes en co accréditation. Il s'agit d'un diplômé co-porté par l'IDPD.

Le choix du DU de préférence à celui d'un parcours master spécifique a été privilégié car la mention intelligence économique ne s'intégrait pas correctement.

La création du Diplôme d'Université « Intelligence Économique Africaine » est approuvée à la majorité des voix, 23 voix pour et 5 abstentions.



8) CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE « OMNIPRATIQUE EN ODONTOLOGIE »

<u>Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation</u>

Un avis favorable du Conseil Académique d'UCA du 1er octobre 2020 a été rendu.

Le diplôme d'université « omnipratique en odontologie » au même titre que de nombres autres DU de l'UFR d'odontologie et de Médecine permettra de développer la formation des praticiens.

La création du Diplôme d'Université « Omnipratique en Odontologie » est approuvée à l'unanimité des voix.

9) REPARTITION DU BUDGET D'EXAMEN DES DOSSIERS PARCOURSUP 2020-2021

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Un avis favorable du Conseil Académique d'UCA du 1er octobre 2020 a été rendu.

Il s'agit d'approuver le budget qui permettra de rémunérer les participants au jury de Parcoursup pour le classement des dossiers et sa répartition. L'enveloppe a été répartie de la façon la plus simple possible c'est à dire au prorata des dossiers évalués par les commissions. Les composantes font remonter les participants au sein de chaque jury.

Les BIATSS qui font partie du jury peuvent également être rémunérés. Une enveloppe est dédiée aux BIATSS qui participent activement à la saisie.

Il s'agit d'enveloppes fléchées allouées par le ministère, la répartition des enveloppes se fait à posteriori.

La répartition du budget d'examen des dossiers Parcoursup 2020-2021 est approuvée à la majorité des voix, 24 voix pour et 4 abstentions.

10) MODIFICATIONS DES TARIFS DES PREPARATIONS A L'AGREGATION PORTEES PAR L'EUR CREATES

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Un avis favorable du Conseil Académique d'UCA du 1er octobre 2020 a été rendu.

Les tarifs de ces préparations ont été harmonisés. Le tarif le plus bas a été retenu.

La modification des tarifs des préparations à l'agrégation portées par l'EUR CREATES est approuvée à l'unanimité des voix.



11) EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES DOCTORANTS INSCRITS A UCA POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 ET SOUTENANT LEUR THESE ENTRE LE 1ER JANVIER 2021 ET LE 31 MARS 2021

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Un avis favorable du Conseil Académique d'UCA du 1er octobre 2020 a été rendu.

Les étudiant doctorants inscrits en 2019-2020 pouvaient soutenir leur thèse jusqu'en décembre 2020. L'autorisation de décalage de trois mois accordée dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, renvoie au mois de mars les éventuelles soutenances. De fait ces étudiants doivent se réinscrire pour l'année universitaire 2020-2021 pour soutenir leur thèse. Il est donc proposé de les exonérer des droits d'inscription car cette situation n'est pas de leur fait. M. Dalloz précise qu'il ne s'agit pas exactement d'une d'exonération mais plutôt de prolongation de droits ou d'une dispense de réinscription.

L'exonération des droits d'inscription pour les doctorants inscrits à UCA pour l'année universitaire 2020-2021 et soutenant leur thèse entre le 1er janvier 2021 et le 31 mars 2021 est approuvée à l'unanimité des voix.

12) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Il faut désigner les membres élus du Conseil d'administration qui siègeront à la commission d'exonération. Un représentant du collège des enseignants chercheurs et un représentant du collège des étudiants.

Mme Marion Quemeneur s'est portée candidate à la suite de l'appel à candidature qui a été fait auprès des élus étudiants du CA.

M. Marcel Carbillet, qui avait était désigné pour siéger à la précédente commission ad hoc qui a couvert la période transitoire, a été promu et intégrera très prochainement le corps des Professeurs, perdant ainsi sa qualité de membre titulaire du Collège B au sein du conseil d'administration.

Mme Céline Masoni Lacroix se porte candidate.

Les désignations de :

- Mme Céline MASONI-LACROIX en qualité de représentante des enseignants chercheurs
- Mme Manon QUEMENEUR en qualité de représentante des étudiants

en vue de siéger à la commission d'exonération des droits d'inscription d'Université Côte d'Azur, sont approuvées à l'unanimité des voix.



V - RECHERCHE

13) APPEL A PROJET FSE FEDER 2020

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Un avis favorable du Conseil Académique Plénier du 20 Octobre 2020 a été rendu.

Dans le cadre de l'appel à projet FEDER - FSE (Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen) la commission européenne a choisi de porter ses efforts sur l'hybridation des formations. Un budget spécifique a été attribué aux Régions (3M€ pour la Région PACA). L'établissement a répondu à cet appel à projets afin d'obtenir des fonds supplémentaires qui permettraient de recruter des ingénieurs pédagogiques et d'augmenter les capacités du serveur qui a atteint un point critique. Le projet porte plus spécifiquement sur l'hybridation des compétences transversales. Le programme FEDER ne contribue qu'à hauteur de 50% du coût total soit en l'occurrence 400 000€ pour un total de 800 000€.

Cette enveloppe permettra l'achat d'équipement (équipement de deux salle test pour le tutorat en ligne et enseignement à distance) et du recrutement dans le domaine de l'ingénierie pédagogique.

Le résultat de l'enquête dans le cadre de l'évaluation des enseignements des compétences transversales montre que la perception des étudiants est bonne, à très bonne, hormis pour un campus particulier pour les langues et un autre campus pour l'expression écrite. Globalement les retours sont positifs. Cette évaluation a pour but l'amélioration des enseignements.

M. Azoulay s'étonne d'apprendre que le CAP (centre d'accompagnement pédagogique) serait en difficulté du fait du départ de certains ingénieurs pédagogiques et demande à M. Philippe des éclairages. Il ajoute qu'un agent lauréat d'un concours aurait quitté ce service pour rejoindre sa nouvelle affectation et qu'un autre agent, du fait de ses compétences informatiques, a intégré la DSI avec le plein accord de toutes les équipes concernées.

M. Brisswalter intervient sur ce sujet, qui a déjà été évoqué en comité technique par M. Philippe, en suggérant que cela soit discuté sur la base d'informations plus précises et avérées.

Il informe que l'établissement a répondu à un appel à projet hybridation du ministère fin août. L'université a exprimé ses besoins en ingénierie pédagogique mais finalement cet appel est destiné davantage à des consortiums qui mutualisent leurs ressources via des plateformes. Cela ne correspondait plus à nos attentes. La demande a pu se faire par le biais de l'appel à projet FEDER.

Pour rebondir sur la remarque de M. Philippe, M. Azoulay précise que les serveurs ne sont pas saturés mais que le besoin d'augmenter les capacités des serveurs est grandissant pour améliorer le service.

La participation à l'appel à projet FSE FEDER 2020 pour le projet « OpenSkills@UCA » est approuvée à la majorité des voix, 25 voix pour, deux voix contre et une abstention.



VI – RESSOURCES HUMAINES

14) DISPOSITIF DE PRIME POUR LA COMMISSION VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

15) MAJORATION D'IFSE POUR LES TRAVAUX DANGEREUX, INCOMMODES, INSALUBRES OU SALISSANTS

<u>Présentation de Mme Anne KHOURY, Directrice Générale des Services Adjointe Moyens et Développement</u>

Vu l'avis du comité technique d'Université Côte d'Azur du 13 octobre 2020,

Lorsque le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été voté, il n'avait pas été tenu compte des primes pour travaux dangereux incommode insalubre ou salissants que perçoivent certains personnels administratifs concernés. Depuis 2019 les groupes de travail (5) avec les organisations syndicales ont permis de déterminer pour chaque métier celui qui revêt l'une de ces caractéristiques. Cette critérisation par métier a défini les montants forfaitaires qui seront attribués par métier. Ce dispositif réservé aux personnels titulaires a été étendu aux personnels contractuels. L'enveloppe totale est de 75 000€ pour 2020 (rattrapage 2018 et 2019) et à partir de 2021 elle sera de 24 000€ pour les titulaires et 17 000€ pour les contractuels.

Le nombre de personne concernées sera précisé ultérieurement.

M. Philippe tient à féliciter le travail accompli par la gouvernance et les groupes de travail et la reconnaissance des personnels concernés.

La majoration de l'IFSE pour travaux dangereux, incommodes, insalubres ou salissants est approuvée à l'unanimité des voix.

16) ENVELOPPE 2020 ALLOUEE AU REGIME D'INTERESSEMENT DES PERSONNELS BIATSS

<u>Présentation de Mme Anne KHOURY, Directrice Générale des Services Adjointe Moyens et Développement</u>

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 septembre 2019,

Le conseil d'administration de l'UNS du 24 septembre 2019 une pris une délibération qui portait sur l'intéressement des personnels BIATSS pour leur implication dans les projets de transformation et de de valorisation de l'établissement.

L'article 6 de cette délibération spécifie que chaque année doit être revu le montant de l'enveloppe allouée à cet intéressement. Cette année l'enveloppe plafond est de 240 000€.



M. Philippe demande ce qu'il en est du dispositif d'attribution de cet intéressement.

Mme Khoury répond qu'il faut se référer à la délibération votée l'année dernière, cet intéressement ne correspond pas à un complément indemnitaire annuel. Il concerne l'ensemble des titulaires et contractuels (cette indemnité est composée d'un montant fixe décliné par catégories de personnel de 50€ pour les A, 100€ pour les B et 150€ pour les C et d'un montant modulable qui sera attribué par le chef de service pour valoriser l'engagement de ses agents). Le plafond individuel n'est encore pas déterminé.

L'enveloppe 2020 allouée au régime d'intéressement des personnels BIATSS est approuvée à la majorité des voix, 27 voix pour et une abstention.

CONVENTIONS UCA

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

L'accord-cadre de coopération « Memorandum of Understanding » avec l'Arabie Saoudite.

La direction des relations internationales a été saisie par l'IUT et l'ambassade de Ryad pour mettre en place un accord cadre pour un soutien en ingénierie pédagogique sur des formations développées en Arabie Saoudite. Une rencontre en visioconférence avec le conseiller culturel de l'Ambassade de France en Arabie saoudite a été organisée pour comprendre la nature de cette demande de collaboration.

L'Arabie saoudite cherche à diversifier ses sources de revenus et à élever le niveau de qualification des femmes qui occupent de plus en plus l'espace professionnel saoudien.

UCA participerait à la mise en place de ces formations dans le domaine du tourisme destinées à ce public féminin.

Cet accord cadre donnera lieu à des conventions d'application dans le secteur du tourisme et du divertissement.

La convention universitaire tri partite avec l'ARS pour une maison de santé pluri professionnelle universitaire. Elle a pour objectif d'attribuer le label universitaire à cet organisme - MSPU. Le cahier des charges impose des critères spécifiques comme la présence de PUPH ou MCUPH qui participeront à la formation des internes en lien avec l'EUR HEALTHY mais également de participer à des programmes de recherche liées au parcours de soin et de prise en charge du patient. C'est la première fois qu'une telle opportunité est mise en œuvre sur le territoire. Elle répond à la nécessité d'avoir une offre de soins pour la communauté notamment pour les étudiants sur l'ensemble du territoire. Le travail de maillage du territoire a été entrepris durant la période de confinement pour éviter qu'un étudiant en situation de fragilité soit isolé.

A la demande de précision de M. Gautero sur une convention présentée pour information portant sur la concession d'une licence exclusive sur des brevets, M. Dalloz répond qu'elle implique l'université d'Angers, le CNRS, UCA et la société JYTA, qu'il s'agit de la concession d'une licence d'exploitation d'un brevet développé par l'institut de chimie de Nice en faveur de la société Nice Active.

Les conventions comme annexées à ce procès-verbal sont approuvées à l'unanimité des voix



Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16H05.

Pour le Président Université Câte d'agur le Vice-Président Conseil d'Administration

Marc DALLOZ

17



N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO- CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	ОВЈЕТ	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
2020/250 Validation CA	Universidade de Aveiro	Artur M.S. SILVA	DRVI	Mr. Noel DIMARCQ	30/09/2020	Contrat de collaboration de recherche	Contrat ayant pour objectif de définir les conditions d'éxécution de l'étude menée conjointement	36 Mois	- €	- €
2020/607 Validation CA	CNRS	/	DRVI	Mr. Noel DIMARCQ	20/02/2020	Projet DiRVED	Renouvellement GDR BOIS 2021-2025	4 Ans	- €	- €

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO- CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	professionnelle multi sites des Collines	N1 - Dr Jean Philippe ARNAU N2 - M. Philippe DE MESTER	Faculté de Médecine	Mr. Jeanick BRISSWALTER	en cours	Convention de collaboration	Activités de soin, recherche et formation	5 ans	- €	- €
	Public – Formation Continue et Insertion Professionnelle GIP-FCIP ACADEMIE DE PARIS	SHAREEF	Direction des Relations Internationales	Mr. Jeanick BRISSWALTER	en cours	Accord Cadre de Partenariat UCA-GIP FCIP Académie de Paris- MENA -SEA	Les partenaires cherchent à promouvoir et encourager leur coopération et les échanges directs entre les membres de leur corps enseignant.	10 ans		- €